

Présents : C. BONNAT, A. CAILLOT, V. FRICONNET, R. DANIEL, Y. CHERBEIX P. MEYNARD, M.L. JACQUEMENT, M. AUBRUN, A. DANIEL, R. GUINEBERT, G. JACQUEMENT

Absents excusés : E. ROULAUD (procuration à C. BONNAT), E. GOURLAOUEN (procuration à A. CAILLOT), L. LAVAUD (procuration à A. CAILLOT)

Secrétaire de séance : V. FRICONNET

Ouverture de la séance à 19 h 07

Il s'agit d'une **séance extraordinaire, du fait de la nécessité de régler des factures relatives aux travaux d'assainissement** actuellement en cours, **avant le 31/12/2021 impérativement** (mandats émis début décembre) **et d'un manque de trésorerie sur le Budget Assainissement** (vu avec le comptable de la Collectivité).

Avis favorable du Conseil Municipal pour délibérer de façon exceptionnelle (délai de convocation réduit).

1) Travaux d'assainissement : * souscription d'une ligne de Trésorerie pour le règlement des mandats en cours * accord de principe pour la souscription d'un emprunt relais-TVA * accord de principe pour la réservation d'un emprunt long terme * ouverture de crédits à l'article 627 du Budget Assainissement

* Souscription d'une ligne de Trésorerie pour un montant de 400 000 €, afin de régler dans un premier temps les mandats émis pour un montant de 192 942 €.

Le Maire présente les propositions du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne (voir tableau ci-joint). A noter que la Caisse des Dépôts et Consignations ne propose pas ce type de financement.

Le Maire explique la différence entre les deux propositions et suggère de retenir celle de la Caisse d'Épargne, s'agissant d'un taux fixe.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de la Caisse d'Épargne.

* Accord de principe pour la souscription d'un emprunt relais-TVA et la réservation d'un emprunt long terme : le Conseil donne son accord pour demander des propositions à plusieurs établissements bancaires.

* Ouverture de crédits à l'article 627 du Budget Assainissement :

Afin de régler les frais de Commission d'engagement de cette ligne de Trésorerie, il est nécessaire d'ouvrir des crédits à cet article du Budget.

Accord du Conseil pour le faire.

2) Projet d'extension de l'atelier de la Châtaigne : virement de crédits pour le règlement des honoraires de l'Architecte

Le Maire rappelle au Conseil que ce dossier a fait l'objet d'une demande d'aide adressée à la DRAAF début Août 2021, dans le cadre du plan gouvernemental France Relance.

Cette subvention d'un montant de 133 400 € a été notifiée début Novembre, puis fait l'objet d'une convention d'attribution signée le 06/12/2021 par Mme la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine et Monsieur le Maire de Dournazac.

Un contrat de Maitrise d'œuvre a été passé avec l'Architecte retenu, le montant de ses honoraires s'élevant à 31 500 € H.T. Un premier acompte d'un montant de 3 024 € TTC a été demandé. Or, des crédits ont bien été inscrits au Budget Primitif 2021 à l'article 2313 « Construction » de cette opération, mais pas à l'article 2031 « Frais d'études ».

Il est donc nécessaire d'effectuer un virement de crédits entre les deux articles pour régler cette facture.

Accord du Conseil pour virer la somme de 10 000 € avant le vote du Budget 2022.

Signature du tableau de présence à la séance du Conseil le 14 Octobre 2021.

Fin de séance à 19 h 26.

La secrétaire de séance,



V. FRICONNET

Le Maire,



C. BONNAT